

# Mitteilungen = Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Suite de page 19

affaire à l'échelon suisse et que la générosité était toujours payante.

*Bürki* demande quelle sorte de catalogue avait été prévu.

*Gigon* répond qu'il serait publié un catalogue en deux parties. La première sortira avant l'ouverture de l'exposition et contiendra les réponses au questionnaire et les thèmes des différentes sections. La deuxième partie ne paraîtra qu'après l'exposition et sera envoyée avec les photos et la documentation.

Il avait en outre été décidé d'avoir des journées spéciales consacrées aux différentes sections pendant la Biennale.

### Point 3: Fonds culturel

*Krnetta* fait part de l'état actuel de la Fondation pour les arts de l'économie suisse et des efforts en cours pour le partage de la fortune de la Fondation.

*Bürki* propose de créer éventuellement avec cet argent un fonds de solidarité sur le plan de la Suisse entière.

*Mumprecht* suggère la création éventuelle d'une bourse (avec voix au chapitre de la SPSAS).

*Moser* trouve, qu'il faudrait envisager d'acheter des maisons dans plusieurs villes suisses qui pourraient devenir des centres culturelles.

### Point 4: Magasins accordant des rabais

*Crivelli* communique qu'une grande partie des magasins spécialisés avaient été contactés pour savoir s'ils seraient prêts à accorder des prix réduits sur présentation d'une carte SPSAS spéciale. Les réponses ne sont pas encore connues.

### Point 5: Pourcentages provenant de la construction

*Weber* fait valoir qu'il s'agit ici moins d'un problème à trancher sur le plan fédéral, mais bien plutôt d'une question incombant aux cantons et communes de résoudre. Il est par conséquent très important que les sections se communiquent entre elles l'état et les succès de leurs discussions respectives pour qu'il puisse en être tenu compte lors des entretiens avec les autorités des autres cantons. Les présidents des différentes sections sont priés de transmettre les informations en question à leurs collègues. Il serait indiqué en tous cas de prévoir un montant de 1% des frais de construction pour les travaux à effectuer par des artistes.

*Burger* attire l'attention sur la question de savoir sur quoi les pourcentages doivent être calculés. Ce point devrait aussi être étudié à fond.

*Marcacci* est d'avis qu'il ne faut pas s'attacher au taux de 1%, mais bien plutôt au principe même du pourcentage. Les autorités acceptent plus facilement un principe qu'un pourcentage ferme.

*Fontana* propose de demander la collaboration d'un architecte pour la définition des frais et la description des constructions pour lesquelles seront commandées des œuvres d'art.

*Frühaut* pense à un taux allant de 0,5 à 2% selon l'importance de la construction.

### Point 6: Question de la fondation de sous-sections

*Krnetta* rapporte que les statuts actuels de la SPSAS ne prévoient qu'une seule section par canton. Cette dernière peut toutefois créer des sous-sections dans son propre canton, sous-sections qui seront responsables à son égard.

*Gigon* expose qu'il va de soi qu'une section du nouveau canton du Jura serait admise comme membre de la SPSAS. Il serait désirable que cette section se forme sans tarder afin qu'elle puisse représenter les intérêts culturels et artistiques lors de l'élaboration du projet de la constitution cantonale.

### Point 7: Assemblée des délégués 1976

*Gigon* donne connaissance que cette assemblée aura lieu les 12 et 13 juin 1976 à Lausanne.

### Point 8: Propositions des sections

*Bürki* demande que soit étudiée la question de la souscription d'un artiste indépendant à une assurance-chômage. Selon les informations reçues, la BIGA est compétente en la matière. Il faudrait éventuellement trouver une solution transitoire.

*Lüthi* approuve cette proposition.

*Gigon* fait remarquer que l'artiste devrait, s'il voulait s'assurer contre le chômage, prendre un emploi, ce qui ne serait guère dans son intérêt. Être artiste, c'est vivre une aventure.

*Weber* exprime l'opinion que les artistes sont plus de petits entrepreneurs que des employés.

Sur quoi *Bürki* enchaîne que les petits entrepreneurs ont, eux aussi, la possibilité de se rallier à une assurance-chômage.

*Crivelli* fait observer que l'artiste ne doit pas être un opportuniste et se faire passer une fois pour un employé, une fois pour un grossiste, selon ce qui est le plus avantageux pour lui.

*Moser* est d'avis que la SPSAS doit s'occuper de ce problème et, le cas échéant, écrire à la BIGA.

### Point 9: Divers

a) *Lüthi* informe que la «Rentenanstalt» donnera à l'avenir aux membres de la SPSAS une assistance juridique gratuite.

b) *Thalmann* revient sur la nécessité d'établir au plus vite une nouvelle carte de membre.

Fin de la séance: 17.00 h

Die deutsche Fassung des Protokolls wurde bereits in der Nr. 2/76 veröffentlicht.

## Mitteilungen Avis

### Aufenthalt für Künstler in England

Durch die *Pro Helvetia* haben wir folgende Mitteilung erhalten: Ein seit langen Jahren in England lebender Schweizer, der selber künstlerisch tätig ist, möchte eine «Art Fondation» etablieren. Zu diesem Zweck hat er in der Grafschaft Kent ein sehr grosses Haus erworben. Er möchte Künstler aus aller Welt einladen, 3-12 Monate in seinem Haus zu verbringen, das gute Möglichkeiten zur schöpferischen Arbeit bietet. Ein kleiner Beitrag an die Haushaltkosten müsste geleistet werden.

Wir bitten die Interessenten, sich direkt in Verbindung zu setzen mit

M. Felix Van Xilef  
21 Foxley Lane  
Purley Surrey  
England

### Séjour en Angleterre pour les artistes

La fondation *Pro Helvetia* nous communique l'information suivante: Un artiste suisse, établi depuis de longues années en Angleterre, désire créer une sorte de «Art Foundation». A cet effet, il a acheté une vaste maison dans le comté de Kent. Il désire inviter des artistes du monde entier à séjourner de 3 à 12 mois dans cette maison, qui offre des conditions idéales de travail. Seule serait exigée une faible contribution aux dépenses courantes. Nous prions les artistes intéressés de se mettre directement en contact avec:

M. Felix Van Xilef  
21 Foxley Lane  
Purley Surrey  
England